



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0502 du 02/01/2017

Délégation de signature du 1^{er} janvier 2017

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES RESIDENTS A L'ETRANGE ET DES SERVICES GENERAUX

Direction des résidents à l'étranger et des services généraux

RÉSUMÉ

Délégation de signature à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer.
Recette des non résidents de la DRESG.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-16-0685 du 01/09/2016

La comptable de la recette des non-résidents de la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la recette des non-résidents de la DRESG dont les noms suivent :

- Mme Anne BROMBACHER, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- Mme Françoise DUCROCQ-VEY, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- M. David CENEZ, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Marylène DASSE-HARTAUT, inspectrice des finances publiques ;
- M. Olivier HILARUS, inspecteur des finances publiques ;
- M. Guy VIVES, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Odile MASSON, contrôlease principale des finances publiques ;
- M. Eric LE COCQ, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Impéria THEODORE, contrôlease des finances publiques ;

Article 2

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donné aux agents visés à l'article 1^{er} pour :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

LA COMPTABLE DE LA RECETTE DES NON RESIDENTS,

CHRISTIANE BERAUD

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756